(il y a 20 ans, le conducteur subit les basses jusqu'à ce qu'il change de version) mais que du fait que l'on travaille sans le support en staff, avec les histoires de Burnside etc qu'il ne se contente que d'arrêter en cas de flagrant délit seulement et que ça ne vaut pas la peine de se casser la tête, on en reçoit des blues et on se fait que les gens se sont bas pour des histoires qui tournent à nos dépens. Du fil entière sa position entièrement. Tessier ajoute que tu arrêtes le gars et que pendant que tu fais l'ouverture tu te fais envoyer dans répondre à une alarme et qu'il ne peut supporter cette idée. C'est le message qui clos le débat et que je comprends parfaitement. Je rencontre le plaignant du délit de fuite du 5 juillet Bernard Gaulet qui me laisse une déclaration sur le suspect qui a tenté de régler mes problèmes de réparer le VS à ses frais sans déclarer à la police. Je passe une bonne partie de la soirée dans le parc industriel. Je m'offre d'intervenir à l'égard à deux pour régler un cas de vol de bicyclette qui n'en était pas un finalement, le fils a fait semblant de voler le vélo et l'a apporté chez lui. Vers 01:30 je rencontre un témoin dans le délit de fuite Duhamel mais seul 007. Vers 01:33 une poursuite s'engage entre VS 202 et un voleur d'auto sur Blvd Masconche. Il sera intercepté à ~~Masconche~~ Laval dans un champs. Le voleur s'est engagé dans un champs avec le VS butin et des dommages ont été causés au VS du plaignant dessous et au VS 202 qui est venu se coller sur le fossé pour l'empêcher de sortir ce qui a causé un bris de vitre. Je me suis occupé de la plainte de vol et de dommages avec le plaignant pour le remorquage. En fin de soirée je monte à Bordeaux chercher un témoin que l'on a ramassé la veille en Taxi pour le faire comparaître. Terminé à 09:00 Demi monte assurant mon rôle de liaison. Cpl Blanc fait un autre 12 hres de surtemps comme suivant. Tessier dit au suspect qu'il lui aurait fait faire un tour de valise, le suspect dit à un avocat qu'il fut battu.

12/HRS
ST 8 HRS